

IXème session – Jersey 14-16 novembre 1994

- [Défense du statut spécial d'autonomie du Val d'Aoste](#)
- [Trafic transalpin](#)
- [Candidature du Valais pour l'organisation des jeux olympiques d'hiver en 2002](#)
- [Conséquences économiques, sociales et culturelles du vieillissement de la population européenne](#)
- [Conséquences économiques, sociales et culturelles des mouvements migratoires](#)
- [Motion de remerciement](#)

Défense du statut spécial d'autonomie du Val d'Aoste

La IXème session de l'Assemblée régionale Europe de l'AIPLF, réunie à Jersey du 14 au 16 novembre 1994;

Rappelant que le Val d'Aoste par loi constitutionnelle n°2 du 26 février 1948 a pu s'ériger en région autonome à l'intérieur de l'Etat italien et que, grâce aux compétences législatives qui lui ont été attribuées, l'Assemblée valdôtaine a pu conserver, voire réaffirmer, la présence de la langue française dans cette région appartenant depuis toujours à la Francophonie;

Alertée par sa section du Val d'Aoste des projets de nouvelles répartitions territoriales de l'Etat italien, lancés par plusieurs formations politiques italiennes qui affecteraient le Val d'Aoste en remettant en cause le Statut spécial accordé à cette région;

Préoccupée de la menace que de tels projets font peser sur l'avenir de la présence de la langue française dans cette région;

Affirme son souci de voir confirmée la possibilité pour les habitants du Val d'Aoste de conserver et de développer leur connaissance de la langue, de la culture et de la civilisation françaises;

Se prononce fermement pour le maintien du Statut spécial d'autonomie du Val d'Aoste.

Trafic transalpin

- Considérant l'urgence qu'il y a d'accroître les capacités de trafic transalpin;
- Considérant que cet accroissement est indispensable pour assurer la reprise de la croissance économique et donc de l'emploi en Europe;
- Considérant que cet accroissement du trafic doit impérativement s'opérer dans le respect de l'environnement et notamment en évitant des pollutions supplémentaires;

- Prenant acte des décisions suisse et européenne de réaliser prioritairement les tunnels ferroviaires du Gothard, du Lötschberg-Simplon ainsi que la liaison Lyon-Turin;
- Considérant que toutes les études prévisionnelles concluent à un accroissement plus important du trafic que celui autorisé par les nouvelles capacités envisagées en transports mixtes rail-route;
- Considérant que l'amortissement du tunnel routier du Grand Saint-Bernard a été effectué beaucoup plus rapidement que prévu;
- Assemblée régionale Europe de l'AIPLF, sur la proposition de ses sections du Val d'Aoste, du Valais, du Jura et de la Suisse, recommande la poursuite des différentes études de faisabilité du projet, notamment sur les plans économique et financier, par la privatisation en recherchant la collaboration du secteur privé;
- L'Assemblée régionale Europe demande aux sections du Val d'Aoste et du Valais de lui présenter les résultats de ces études lors d'une prochaine rencontre.

Candidature du Valais pour l'organisation des jeux olympiques d'hiver en 2002

- Considérant l'importance du sport dans la construction de la Francophonie;
- Considérant le rôle que doivent jouer la Suisse et le Valais en faveur de l'intégration européenne et de la consolidation de la Francophonie;
- Considérant la qualité exceptionnelle des sites sportifs et la capacité maintes fois démontrée par le Canton du Valais et la Suisse en matière d'organisation de grands événements sportifs internationaux;
- Considérant la préparation minutieuse tant économique et financière que culturelle, sociale et écologique du projet des Jeux Olympiques d'Hiver Sion-Valais-Suisse 2002;
- Considérant le large soutien populaire accordé à ce projet;
- Considérant les infrastructures remarquables de communication et de télécommunication dont dispose le Valais;
- L'Assemblée régionale Europe de l'AIPLF, sur la proposition de ses sections suisse, jurassienne et valaisanne, demande à toutes ses délégations d'intervenir auprès de leurs autorités compétentes pour qu'elles appuient la candidature du Valais pour l'organisation des Jeux Olympiques d'Hiver en 2002;
- Demande aux Chargés de mission de transmettre et de défendre cette résolution au Bureau de l'Assemblée internationale de l'AIPLF, en tenant compte également de la candidature du Québec.

Conséquences économiques, sociales et culturelles du vieillissement de la population européenne

La IXème session de l'Assemblée régionale Europe de l'AIPLF, réunie à Jersey du 14 au 16 novembre 1994, a examiné les conséquences économiques, sociales et culturelles du vieillissement de la population européenne.

Considérant :

- que le vieillissement de la population constitue une évolution naturelle et inéluctable des sociétés européennes à laquelle ces dernières doivent tenter de s'adapter;
- que les personnes âgées représentent un important capital de ressources humaines, économiques, sociales et culturelles qu'il convient de valoriser pour le mettre au service de l'ensemble de la société;
- les conséquences économiques, sociales et culturelles du vieillissement des populations européennes;

La IXème Assemblée régionale Europe recommande :

- de promouvoir une meilleure intégration des personnes âgées au sein de la société;
- de définir une politique globale et coordonnée de la famille, de la jeunesse et de la vieillesse prenant en considération l'interdépendance des générations;
- d'élaborer un nouveau contrat de solidarité entre les générations comportant des droits et des devoirs réciproques.

A cet effet, elle recommande notamment :

- le développement d'activités socialement utiles assumées par les retraités et les personnes âgées, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la santé, de l'économie et des loisirs;
- la sauvegarde de l'autonomie de la personne âgée par une politique de la santé centrée sur le maintien à domicile;
- la promotion d'une meilleure répartition du temps de travail au cours de la vie des individus et entre les générations (décloisonnement des temps de formation, de travail et des loisirs; meilleure harmonisation des temps professionnels, familiaux et parentaux);
- le réexamen du financement de la prévoyance sociale dans le souci d'en assurer la pérennité, de préserver la cohésion sociale et de garantir ainsi un vrai pacte entre les générations.

Conséquences économiques, sociales et culturelles des mouvements migratoires

La IX^{ème} session de l'Assemblée régionale Europe de l'AIPLF, réunie à Jersey du 14 au 16 novembre 1994, a examiné les conséquences économiques, sociales et culturelles des mouvements migratoires :

Constatant :

- la mondialisation des flux migratoires, qui n'exclut pas la persistance des courants politiques, culturels et économiques régionaux;
- et l'accélération des mouvements migratoires au cours de la dernière décennie, caractérisée par un nombre accru de demandes d'asile et la persistance des migrations irrégulières, ainsi que l'influence de ces phénomènes dans les relations politiques entre les pays;

Consciente des enjeux politiques, économiques et sociaux des migrations dans les pays d'accueil en raison de l'impact des populations immigrées sur l'évolution du marché du travail et des difficultés croissantes de leur intégration dues au ralentissement de la croissance économique et au maintien du chômage à un niveau élevé;

Réaffirme son attachement à la tradition d'accueil des pays membres de la communauté francophone;

Rappelle la contribution significative des populations immigrées à l'économie, à la société et à la vie culturelle des pays d'accueil;

Souligne que l'émigration est souvent un déchirement pour celui qui s'y résout et un affaiblissement pour son pays d'origine;

Affirme la nécessité d'une véritable coordination des politiques de maîtrise des flux migratoires, en tenant compte des capacités réelles d'intégration, et d'une lutte efficace et concertée contre les causes et les conséquences de l'immigration clandestine en y associant les pays d'origine;

Soutient et encourage les progrès réalisés au niveau européen dans l'uniformisation des procédures d'exigence de visa et l'accélération du traitement des demandes d'asile;

Réaffirme à cet égard la nécessité de maintenir la distinction entre les véritables réfugiés politiques, qui doivent toujours bénéficier du droit d'asile, et les migrants économiques;

Souligne l'importance des politiques nationales d'intégration des populations immigrées en situation régulière et de leur famille par l'éducation et la protection sanitaire et sociale et insiste sur la nécessité de l'apprentissage et de la pratique de la langue du pays d'accueil;

Considérant que la migration ne peut à elle seule résoudre les problèmes de développement et d'emploi des pays d'origine, recommande la mise en oeuvre de nouvelles formes de coopération avec ces pays, de nature à y augmenter l'emploi et le niveau de vie et d'améliorer les conditions d'exercice des droits civils et politiques.

Motion de remerciement

La neuvième Assemblée régionale Europe de l'AIPLF :

- adresse ses plus vifs remerciements aux autorités et à la Section de Jersey pour la qualité de l'accueil et la parfaite organisation des travaux;
- remercie le Président et le Secrétariat de la Section de leur efficace et amicale disponibilité.